



ASSOCIATION
DE PARENTS D'ÉLÈVES
DE L'ENSEIGNEMENT LIBRE
www.apel.asso.fr

Destinataires :

- Présidents d'Apel départementales

Copie :

- Secrétariats d'Apel départementales
- Présidents d'Apel académiques
- Secrétariats d'Apel académiques

Paris, le 2 juillet 2009

Chers présidents,

Vous le savez sans doute déjà le gouvernement a mis en place un plan « Ecole Numérique Rurale ».

Il s'agit d'aider les écoles des communes de moins de 2 000 habitants à s'équiper. Ce terme école numérique recouvre les solutions matérielles et logicielles, les services et les ressources numériques, l'organisation permanente de leur mise en œuvre ainsi que la formation des utilisateurs.

Cet ensemble est destiné à répondre aux besoins liés à l'enseignement et à l'accompagnement des élèves dans l'acquisition des compétences et des connaissances prévues par les programmes, y compris la validation par le B2i de niveau école.

Ce plan prévoit la prise en charge par l'Etat de 80% du coût. Il reste à la charge des établissements une contribution d'environ 2 000 €. C'est à la fois beaucoup mais aussi très peu comparé à la somme globale et à l'intérêt de nos enfants.

J'attire donc votre attention sur l'intérêt majeur de ce plan. Il a fallu rappeler au gouvernement que les écoles sous contrat avec l'Etat devaient profiter dans les mêmes conditions que les établissements publics de ce plan mais nous avons eu gain de cause. 1 000 écoles vont donc pouvoir être équipées. A condition que chacun se mobilise...

Les Directions diocésaines se sont occupées de ce dossier depuis plusieurs semaines et ont incité les établissements et leur Ogec concernés à faire acte de candidature.

Malheureusement il semble que, dans quelques régions, certains n'aient pas saisi tout l'intérêt de ce plan.

Normalement les dossiers devaient être remis à l'Inspecteur d'académie aujourd'hui mais un délai supplémentaire peu parfois être négocié.

Il suffit au Directeur diocésain de prévenir l'inspecteur d'académie de ce retard, de remplir partiellement l'acte de candidature, de le remettre au plus vite à l'inspecteur d'académie et de le compléter dans les jours suivants.

Je pense donc qu'il est utile que vous puissiez vérifier auprès de votre Directeur diocésain que l'ensemble de la dotation pour votre département a bien été utilisée. Dans le cas contraire, il serait astucieux que vous puissiez voir avec lui la liste des écoles qui n'ont pas réagi pour interpellé à votre tour de toute urgence des présidents des Apel, qui pourront peut-être sensibiliser et convaincre les chefs d'établissement et les présidents d'Ogec.

Je suis consciente de la difficulté pour nous tous de travailler une fois de plus dans l'urgence mais nous savons combien il serait regrettable de passer à côté de telles opportunités quand, par ailleurs, nous avons tant de mal à trouver des financements.

Une fois encore certaine de votre abnégation, je tiens, chers présidents, à vous remercier par avance.

Très amicalement,



Béatrice Barraud
Présidente

Pour toute information supplémentaire, je vous remercie de bien vouloir contacter Christophe Abraham (01 53 73 74 08 – 06 62 53 46 54 – christophe.abraham@unapel.org).